



Du 29 Novembre au 6
Décembre 2026

REGLEMENT

Article 1. ORGANISATION

Exaequo Communication, agence d'événementiel sportif organise la deuxième édition du Kadiouk Trail Casamanca qui se déroulera du 29 novembre au 6 décembre.

Exaequo Communication est immatriculée au registre des opérateurs de voyage et de séjour sous le numéro IM014180001.

Cette épreuve est limitée à 45 participants.

Article 2. DEFINITION DE LA COMPETITION

Ce trail à étapes est une course à pied en allure libre en 5 étapes. Cette course est organisée dans une logique sport-loisirs, mais aussi de solidarités avec les communautés locales. Deux épreuves (deux distances) sont proposées aux participants : 100km environ en 5 étapes (ci-après 5x20km) et 50km environ en 5 étapes (ci-après 5x10km).

Article 3. PRESCRIPTIONS GENERALES

Ce trail à étapes se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve et de ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

Est admis à participer aux épreuves toute personne majeure, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire d'un certificat médical attestant son aptitude à pratique sportive (y compris en compétition). Ce certificat médical devra être effectué obligatoirement dans les 12 mois précédant le départ de la course. Les adolescents âgés de 16 ans et plus – le jour du début de l'épreuve - pourront prendre part à l'épreuve en fournissant une autorisation signée de leurs parents, tuteurs ou organismes officiels ayant la responsabilité de ceux-ci. Ils devront répondre aux mêmes exigences mentionnées dans ce présent règlement.

Article 5. CATEGORIES DE CONCURRENTS

Chaque participant homme ou femme entre dans le classement général sans distinction d'âge ou de degré de professionnalisme. Toutefois, indépendamment du classement général, sont établis les classements suivants :

Catégorie A : 5x20km

Masculin / Féminin

Catégorie B : 5x10km

Masculin / Féminin

Article 6. MARCHEURS

Ce trail à étapes se définissant comme une course loisir et solidaire, EXAEQUO COMMUNICATION acceptera qu'un concurrent fasse l'épreuve en marchant sur la catégorie B (5x10km).

Ces personnes ne recevront en revanche aucun dossard et ne pourront prétendre à figurer dans aucun classement général ou par étape. Aucun certificat médical ne sera réclamé.

Article 7. PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

Jour 1 – Dimanche 29 novembre

Découverte & immersion en Casamance

- 04h30 – Rendez-vous à l'aéroport Paris Orly
- 07h00 – Vol direct Transavia
- 12h20 – Arrivée à Cap Skirring
- Transfert en bus vers Ziguinchor
- Après-midi : acclimatation et découverte de la ville
- Dîner & briefing de la semaine dans un lieu typique
- Nuit à l'hôtel Kadiandoumagne – Ziguinchor

Jour 2 – Lundi 30 novembre - Etape 1 – Course et partage solidaire

- Première étape de course AGNACK : 10 ou 20kms – Traversée de villages et de forêt tropicale et arrivée au village d'Agnack
- Déjeuner et Visite du marché folklorique de Ziguinchor
- Après-midi solidaire : Visite de l'association Futur Au Présent et échanges avec les jeunes filles et bénévoles du tiers-lieu
- Repas dinatoire à l'association
- Nuit à l'hôtel Kadiandoumagne – Ziguinchor

Jour 3 – Mardi 1er décembre - Étape 2 – Entre culture et bolongs

Deuxième étape de course POINTE SAINT GEORGES : 10 ou 20kms – Course au milieu des baobabs, fromagers et rizières, arrivée au bord du fleuve Casamance

- Transfert en pirogue vers l'île de Niomoune
- Installation au campement
- Déjeuner, balades et détente au bord des bolongs
- Dîner et nuit au campement nature & écologique d'Alouga

Jour 4 – Mercredi 2 décembre

Étape 3 – Immersion sur l'île de Niomoune

Troisième étape de course ILE DE NIOMOUNE : 10 ou 20kms Course sur l'île entre villages et rizières

- Déjeuner au campement Alouga
- Après-midi : découverte de l'île au rythme de la vie locale
- Dîner et nuit au campement Alouga

Jour 5 – Jeudi 3 décembre

Étape 4 – Entre Traditions et Légendes

- Transport en pirogue vers l'étape
- Quatrième étape « Hitou » : 10 ou 20kms – Un parcours unique « au bout du monde », accessible uniquement en pirogue
- Déjeuner et Découverte du village de Hitou et des traditions animistes
- Transfert en pirogue vers Cachouane
- Dîner festif et musical à l'auberge Sounka
- Nuit à Cachouane

Jour 6 – Vendredi 4 décembre

Étape 5 – Du calme de Cachouane à l’effervescence de Djembering & Cap Skirring

- Transport en tuk-tuk vers l’étape
- Cinquième étape « Djembering » : 10 ou 20kms – Course entre villages, puis arrivée sur l’océan et long passage en bord de plage
- Déjeuner à l’hôtel
- Après-midi : repos, détente / visite libre de Cap Skirring
- Soirée festive à Cap Skirring
- Nuit à l’hôtel – Cap Skirring

Jour 7 – Samedi 5 décembre

Journée libre

- Petit-déjeuner à l’hôtel
- Journée libre : Plages / Marché et découverte de la ville / En option : initiation ou cours de surf
- Nuit à l’hôtel – Cap Skirring

Jour 8 – Dimanche 6 décembre

Retour en France

- Petit-déjeuner à l’hôte
- Transfert vers l’aéroport (15 min)
- 13h30 – Vol Cap Skirring → Paris Orly
22h00 – Arrivée à Paris Orly (vol direct Transavia)

EXAEQUO COMMUNICATION se réserve le droit de modifier :

- Le règlement de l’événement ;
- La physionomie de l’épreuve ;
- Le lieu et la destination initiale en cas de force majeure.

Article 8. MARQUE D’IDENTIFICATION ORGANISATION

Lors des contrôles administratifs et techniques précédant le départ, l’organisation fournira à chaque concurrent un dossard numéroté à porter sur la poitrine. Pendant toute la durée de l’épreuve, les marques d’identification fournies par l’organisation resteront apposées obligatoirement sur chaque concurrent à l’emplacement indiqué par l’organisation sous peine de pénalités. En dehors de ces marques d’identification réservées par l’organisation, les espaces restants disponibles (manches tee-shirt, casquettes, chaussettes, sac à dos, etc.) pourront être utilisés par le concurrent pour ses sponsors personnels.

Article 9. DEPARTS DES ETAPES

Les départs des épreuves seront donnés vers 8h00 du matin.

Les participants aux courses 5x20km et 5x10km seront acheminés respectivement, à 20km et 10km de l’arrivée.

Article 10. ARRIVEE D’ETAPE

Un chronométrateur relèvera le temps journalier de chaque concurrent.

Les parcours sont, soit des boucles (points de départ et d’arrivée approximativement identiques), soit des étapes en ligne (points de départ et d’arrivée différents).

Une assistance médicale sera présente à chaque arrivée d’étape.

Article 11. CLASSEMENTS ET CHANGEMENT DE DISTANCE

Les temps de chaque concurrent seront chronométrés en heure, minutes et secondes.

Le classement de l’étape se fait par addition du temps réalisé.

Le classement général se fait par l'addition des temps obtenus à chaque étape.

Tout concurrent inscrit sur le 5x20km qui, pour raison médicale ou par choix personnel, ne prendrait pas le départ d'une ou plusieurs étapes de 20km ne pourra prétendre à figurer au classement général du 5x20km.

De la même manière, tout concurrent inscrit sur le 5x10km qui, pour raison médicale ou par choix personnel, ne prendrait pas le départ d'une ou plusieurs étapes de 10km ne pourra prétendre à figurer au classement général du 5x10km.

Il sera aussi permis à chaque concurrent initialement inscrit sur le 5x20 km ou sur le 5x10 km de participer respectivement à une ou plusieurs étapes de 10 km ou de 20 km. Dans ce cas, ces concurrents pourront être classés dans l'étape du jour mais ne pourront plus être classés dans leur classement général d'origine. Tout concurrent qui souhaitera ne pas prendre le départ d'une étape ou qui souhaitera participer sur une autre distance que celle initialement prévue lors de son inscription devra impérativement prévenir le directeur de la course au plus tard avant 20h, la veille du départ de l'étape du jour.

Article 12. RAVITAILLEMENT

L'organisation se charge de l'approvisionnement en eau pour chaque concurrent.

Un ravitaillement en eau et en fruits (secs et frais) sera installé sur la ligne d'arrivée.

Les participants devront impérativement venir avec des gourdes (attachées à des ceintures) ou des camelbacks qu'ils devront remplir d'eau au départ des courses. Il est également conseillé de partir avec des gels et/ou des barres énergétiques.

Article 13. ASSISTANCE MEDICALE

Une équipe médicale choisie par l'organisation sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Elle interviendra sur le parcours, le cas échéant, dans des véhicules d'assistance. Elle sera basée à l'arrivée de chaque étape. Elle veillera à rapatrier au campement le concurrent ayant une défaillance physique.

Les services médicaux seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Plus simplement, les services médicaux pourront aussi réorienter les concurrents inscrits sur le 5x20 km vers le 5x10 km si ces services médicaux estiment cette deuxième épreuve plus adaptée aux capacités physique du concurrent.

En cas de problème plus grave, un rapatriement vers l'hôpital le plus proche est prévu par l'organisation. Pour tout rapatriement en France, l'organisation se mettra en relation avec le service d'assurance de chaque participant (Cf. article n°16 – Assurance).

Article 14. ABANDON / HORS COURSE

En cas d'abandon d'un concurrent, il est impératif qu'il prévienne l'organisation dans les plus brefs délais.

Article 15. BALISAGE

Les concurrents de ce trail à étapes au Sénégal devront impérativement suivre le balisage des étapes.

Le balisage des parcours sera effectué la veille des courses à l'aide de piquets, de bombe au sol biodégradable et/ou de rubans attachés dans la végétation.

3 à 4 membres du staff seront également positionnés sur le parcours, notamment en tête et à l'arrière, pour guider les participants et assurer la sécurité du groupe. Un plan des parcours vous sera aussi donné si jamais vous vous perdiez, ce qui reste hautement improbable.

Article 16. ASSURANCES

L'organisation est couverte par un contrat d'assurances responsabilité civile organisation pour les professionnels de l'organisation de manifestations sportives et de l'organisation ou la vente de voyage et de séjour chez HISCOX – responsabilité civile organisation sportive et agence de voyage n°186806.

Une assurance rapatriement est à contracter par chaque participant de **manière obligatoire**.

L'organisation recommande également à tous les participants de souscrire une assurance annulation.

Article 17. CONDITIONS CLIMATIQUES ET NATURE DU TERRAIN

Le parcours total de 100 km environ présente une nature de terrain très variée : chemin de terre et sablonneux.

L'organisation se réserve le droit de modifier le tracé du parcours, les horaires et le kilométrage des étapes en raison des conditions climatiques.

Article 18. HERBERGEMENT

Le projet est en itinérance durant les 7 nuits et les participants seront amenés à changer de lieu d'hébergement presque tous les soirs. Les hébergements alterneront entre hôtels tout confort, hôtels plus standards et un campement avec des cases « traditionnelles » mais au confort classique. Vous serez hébergés en chambres doubles (pour les couples) et en chambre deux lits pour les individuels. Aucun hébergement en chambre simple sera possible.

Voici le détail des nuits :

- 2 nuits dans un hôtel tout confort à Ziguinchor
- 2 nuits dans un campement à Alouga (Nioumoune) avec case traditionnelle au confort rudimentaire
- 1 nuit dans un hôtel au confort standard à Cachouane
- 2 nuits dans un hôtel tout confort au Cap-Skiring

Une option supplémentaire de 100€ (26 places maximum) est à contracter si les participants veulent passer les 7 nuits en chambre. Format classique de 5 nuits en chambre + 2 nuits en tente.

Article 19. PROGRAMME SOLIDAIRE

Le programme solidaire de l'événement est au profit de l'association Future au Présent en collaboration avec Exaequo Communication.

Il a pour objectif de soutenir l'association sur la mise en œuvre d'une action concrète sur le terrain.

Les participants auront également la possibilité d'emporter avec eux dotations.

Article 20. INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Le nombre total de participants en 2026 est limité à 45 concurrents, par session, répartis sur le 5x20 km, le 5x10 km et marcheurs.

Un tarif unique est fixé à 2 650 euros par concurrent. La TVA est non applicable selon le Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-TVA-SECT-60-20120912). Des frais de dossier s'ajoutent au prix de vente à hauteur de 1.5% soit 39,5€.

Un supplément de 100 euros par concurrent est applicable pour les personnes souhaitant dormir en chambre durant tout le séjour (26 places maximum). La formule classique d'hébergement étant 5 nuits en chambre + 2 nuits en tente.

Plus aucune inscription ne sera possible après le 15 septembre 2026.

L'INSCRIPTION COMPREND :

- Les vols A/R Paris/Cap Skirring
- Le transport durant tout le séjour (bus, voiture, moto, pirogues)
- L'hébergement en hôtel ou campement en chambre twin ou double
- La restauration pour tout le séjour hormis un déjeuner libre (dernier jour), à l'exception des boissons (y compris l'eau) pendant les repas ;
- Le ravitaillement (eau, fruits ...) pour les épreuves ;
- L'assistance médicale pendant la course et le séjour ;
- Un dossard ;
- La médaille pour tous les concurrents ;
- Un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement pour tous les concurrents ;
- L'encadrement technique (staff principal de 6 personnes environ) pour l'organisation de la course, des activités et du programme solidaire.

L'INSCRIPTION NE COMPREND PAS

- **Les repas lors de la journée libre Cap-Skirring (jour 7)**
- **Les éventuelles activités touristiques en supplément**

Le tarif d'inscription est le même pour les personnes accompagnatrices, qui bénéficieront de la quasi intégralité des prestations listées ci-dessus. Les personnes accompagnatrices sont autorisées à marcher sur le parcours des 10 km.

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet.

Inscription en 1 ou 2 deux fois par paiement en ligne sécurisé :

- **1er virement / acompte** de 839.5 euros, comprenant 39.5 euros de frais de dossier, encaissé au moment de l'inscription ;
- **2ème virement / solde** à payer **avant le 30 septembre 2026** suite au mail envoyé par l'organisation. Les deux paiements devront obligatoirement se faire sur la plateforme Sport N Connect.

Les membres d'un groupe constitué d'au moins 5 personnes bénéficieront d'une remise de 5% sur le montant de leur séjour.

En outre tout participant ayant déjà voyagé avec Exaequo Voyages sur au moins une de nos autres destinations bénéficie également d'une remise de 5% (hors frais de paiement en ligne) et de 5% supplémentaire au cas de parrainage d'un nouveau participant. Cette remise n'est pas cumulable avec la remise groupe.

Article 21. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET MEDICALES

Après l'inscription en ligne sur notre site, tous les concurrents et les accompagnateurs devront envoyer à l'organisation les éléments suivants pour valider leur inscription :

- La photocopie du passeport en cours de validité (Durée de validité de 6 mois à l'expiration du visa d'entrée)
- 1 photo d'identité ou portrait (scan d'une photo d'identité, photo par portable, etc.) ;
- Un certificat médical datant de moins d'un an au plus tard (facultatif si Marcheur) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition – mention obligatoire** ;
- L'attestation de l'assurance rapatriement qui est obligatoire.

L'ensemble de ces documents **devront être envoyés en une seule fois par mail** à : contact@exaequovoyages.com.

Article 22. FORFAITS, ANNULATION D'ENGAGEMENT

Les annulations de réservation et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée à :

Exaequo Communication
4 rue du bel air
14790 Verson

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 100 € retenus pour frais de dossier avant le 30/06/2026
- 500 € retenus entre le 01/07/2026 et le 21/08/2026 (billet avion)
- 30 % retenus entre le 22/08/2026 et le 15/10/2026
- Aucun remboursement après le 15/10/2026 à minuit

Ces frais correspondent aux acomptes engagés par Exaequo Communication pour la préparation de l'événement.

EXAEQUO COMMUNICATION recommande donc vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.

En cas d'annulation de l'épreuve pour raison de force majeure **par Exaequo Communication** le montant de l'inscription sera intégralement remboursé.

Article 23. COUVERTURE IMAGE

EXAEQUO COMMUNICATION se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la course Kadiouk Trail Casamanca. Les participants consentent ici qu'EXAEQUO COMMUNICATION dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation à la course Kimbia Kenya. Tout support graphique (logo), photographique ou vidéo ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement que pour des usages privés, sauf autorisation particulière de qu'EXAEQUO COMMUNICATION. En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'assentiment d'EXAEQUO COMMUNICATION.

Article 24. LISTE DES PRIX

Ce trail à étapes est une course loisir. En conséquence, aucun prix significatif ne sera remis aux concurrents en fonction de leur classement. Ceci étant précisé, Exaequo Voyages récompensera les premiers de toutes les catégories telles que définies dans l'article 5 – CATEGORIE DE CONCURRENTS.

Article 25. CONTACTS

EXAEQUO COMMUNICATION

4 rue du bel air
14790 Verson

Renseignement & Inscriptions

www.exaequovoyages.com
contact@exaequovoyages.com

Numéro de Téléphone unique : 02 31 53 94 17